

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

Logo	Fiche VOIC TGIRT R11 Harmonisation	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-01
		Date de la dernière MAJ	2017-07-19

HarmonisationHarmonisation des usages

Valeur (enjeu)	Valeur initiale	
Harmonisation des usages.	Harmonisation des usages.	
	Harmonisation des calendriers des opérations forestières pour les territoires fauniques structurés. Protection des limites des territoires fauniques structurés. Respect des aménagements fauniques dans les territoires fauniques structurés.	
Objectif	Objectif initial	
Intégrer dans les plans d'aménagement forestier intégrés, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt et les réaliser.	Harmoniser les calendriers des travaux forestiers avec les activités de chasse à l'original pour les territoires fauniques structurés. Tenir compte des limites des territoires fauniques structurés lors de la planification des travaux de récolte et des chemins.	
Indicateur	Cible	Échelle
Taux de respect des mesures d'harmonisation convenues, y compris celles liées aux paysages.	100-%	TFS/UA
Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu		
Précision sur les ententes génériques		

Précisions sur l'enjeu

Dans le cadre du nouveau régime forestier, l'une des orientations formulées dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) est d'« améliorer l'offre de produits et de

Définition du style	... [20]
Définition du style	... [19]
Définition du style	... [18]
Définition du style	... [17]
Définition du style	... [16]
Définition du style	... [15]
Définition du style	... [14]
Définition du style	... [13]
Définition du style	... [12]
Définition du style	... [11]
Définition du style	... [10]
Définition du style	... [9]
Définition du style	... [8]
Définition du style	... [7]
Définition du style	... [6]
Définition du style	... [5]
Définition du style	... [4]
Définition du style	... [3]
Définition du style	... [2]
Définition du style	... [1]
a mis en forme	... [21]
a mis en forme	... [22]
a mis en forme	... [23]
a mis en forme	... [24]
a mis en forme	... [25]
a mis en forme	... [26]
Cellules supprimées	... [28]
a mis en forme le tableau	... [27]
Cellules supprimées	... [29]
a mis en forme	... [30]
a mis en forme	... [31]
a mis en forme	... [32]
Cellules supprimées	... [35]
a mis en forme	... [33]
a mis en forme	... [34]
a mis en forme	... [36]
a mis en forme	... [37]
a mis en forme	... [38]
a mis en forme	... [39]
a mis en forme	... [40]
a mis en forme	... [43]
a mis en forme	... [44]
a mis en forme	... [41]
a mis en forme	... [42]
a mis en forme	... [45]
a mis en forme	... [46]
a mis en forme	... [47]
a mis en forme	... [48]
a mis en forme	... [50]
a mis en forme	... [49]

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt ». Le premier objectif de cette orientation consiste à inclure dans les PAFI des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt. L'intégration d'objectifs locaux d'aménagement et de mesures d'harmonisation permet de concourir à l'atteinte de cet objectif.

C'est dans ce contexte que viennent s'insérer les suivis de cet indicateur, c'est-à-dire de s'assurer que les interventions planifiées et réalisées sont conformes aux mesures inscrites dans les ententes d'harmonisation convenues. ~~Ces ententes peuvent être convenu~~ au PAFIT ou au PAFIO.

Définitions utiles

Mesure d'harmonisation des usages

Des mesures d'harmonisation des usages peuvent être retenue par le ministre pour répondre à un enjeu ou à une préoccupation qui n'est généralement pas traité sous la forme d'un VOIC.

Une mesure d'harmonisation des usages pourrait modifier, notamment, le traitement sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure routière principale¹. Une mesure d'harmonisation des usages ne doit pas aller à l'encontre de dispositions légales ou réglementaires ou de modalités déjà en place.

Mesure d'harmonisation opérationnelle

Les mesures d'harmonisation opérationnelle sont convenues pour prendre en compte des préoccupations des activités d'aménagement forestier réalisées sur le terrain. Le traitement de ces mesures est sous la responsabilité des BGA. Lorsque les préoccupations concernent les travaux sylvicoles non commerciaux, les mesures d'harmonisation opérationnelle sont traitées par le Ministère.

Les mesures d'harmonisation opérationnelle ne doivent pas contrevenir aux dispositions légales et réglementaires, aux modalités déjà convenues ainsi qu'aux consensus établis à la TLGIRT. De plus, l'harmonisation opérationnelle ne doit pas avoir d'incidence sur la prescription sylvicole ni sur la stratégie d'aménagement. Le respect des mesures d'harmonisation opérationnelle doit être assuré par les parties concernées.

Entente

¹ Les infrastructures routières principales ou stratégiques correspondent principalement à celles donnant accès au chantier de récolte. Selon les définitions du Manuel de foresterie (2009), ces infrastructures correspondent généralement aux catégories primaires et secondaires. Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources (PRCM) permet d'obtenir des précisions sur les infrastructures principales situées à l'intérieur des chantiers de récolte.

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri)

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri)

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Bordure : Bas: (Pas de bordure)

a mis en forme : Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Titre 4

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri)

a mis en forme : Corps de texte, Gauche

a mis en forme : Élevé, Police :Calibri, Non Gras

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

Précisions d'harmonisation générique

Une entente d'harmonisation générique concerne des préoccupations d'ordre plus général et/ou récurrentes pour des portions de territoires connus et cartographiés. Ces ententes génériques peuvent être liées à la planification (exemple : considération des limites des territoires fauniques structurés lors de la planification) ou aux opérations (exemple : calendrier de récolte).

Lorsqu'une entente générique est convenue et qu'il est préférable de la considérer en amont de la planification, elle est intégrée dans la mise à jour du PAFIT.

Précision sur l'indicateur – Taux de respect des mesures d'harmonisation convenues, y compris celles liées aux paysages

Les mesures d'harmonisation des usages sont convenues par consensus à la suite de la consultation du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).

Une entente entre le Conseil de l'industrie forestière du Québec et le MFFP/MRNF confère la responsabilité de l'harmonisation opérationnelle aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Les mesures d'harmonisation opérationnelles sont considérées par les BGA lors de la réalisation des opérations.

L'indicateur est mesuré pour l'ensemble des mesures d'harmonisation d'une unité d'aménagement (UA), incluant les mesures d'harmonisation opérationnelle convenues entre les BGA et les autres utilisateurs du territoire. Le bilan est effectué à la fin de la saison afin de s'assurer d'avoir un portrait complet des activités réalisées. L'indicateur est exprimé en pourcentage de conformité par unité d'aménagement.

Les mesures d'harmonisation convenues avec le MFFP seront considérées lors de la planification forestière pour s'assurer que les modalités ont été prises en compte a priori au niveau du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).

Les mesures d'harmonisation opérationnelles seront considérées par les BGA lors de la réalisation des opérations.

Par la suite, le taux de respect sera calculé au rapport annuel afin d'évaluer si les interventions réalisées respectent la planification (PAFIO).

Définitions utiles

Entente d'harmonisation : Entente conclue entre les divers utilisateurs de la forêt consignée dans un plan d'aménagement forestier. L'entente convient des mesures d'harmonisation à appliquer.

Note : L'entente d'harmonisation présente, entre autres, le contexte et les objectifs poursuivis, la nature des engagements des parties aux différentes étapes, tant lors de l'élaboration des plans opérationnels que lors de leur mise en œuvre. Elle présente aussi les règles de

a mis en forme : Police : Calibri, 14 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Titre 3, Gauche

a mis en forme : Police : Calibri, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Police : +Corps (Calibri)

a mis en forme : Corps de texte, Gauche

a mis en forme : Police : +Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police : +Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police : +Corps (Calibri)

a mis en forme : Police : Calibri

a mis en forme : Bordure : Bas: (Pas de bordure)

a mis en forme : Police : Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Titre 4

a mis en forme : Police : +Corps (Calibri)

a mis en forme : Corps de texte, Gauche

a mis en forme : Élevé, Police : Calibri, Non Gras

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

fonctionnement ainsi que les modes de suivi et d'évaluation.

Mesure d'harmonisation liée à la planification forestière : Mesure particulière ou modalité d'intervention qui a été convenue entre les différents utilisateurs du milieu forestier et le MFFP et qui est généralement consignée dans les ententes d'harmonisation des usages.

Harmonisation opérationnelle : Actions entreprises pour prendre en compte les préoccupations particulières ou ponctuelles d'un porteur d'intérêt spécifique. Ces préoccupations sont liées aux activités d'aménagement forestier et ne doivent pas contrevenir à la réglementation. Les mesures doivent respecter les orientations ministérielles, régionales ou locales, notamment les VOIC. L'harmonisation opérationnelle ne doit pas avoir d'incidence sur la stratégie d'aménagement.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

Tableau 4-1 - Responsabilités associées aux différents types d'harmonisation du PAFIO

Types de demandes		Partage des responsabilités
Harmonisation de la planification forestière	Localisation <u>macro</u> des routes forestières.	BGA
	Localisation de la forêt résiduelle.	Ministère
	Localisation, contour et superficie des <u>secteurs d'intervention potentiels</u> (SIP-).	Ministère
	Fermeture de chemins (temporaire ou permanente) (processus provincial).	Ministère
	Localisation et application de travaux sylvicoles non commerciaux et éclaircie commerciale des secteurs prévus pour les ententes de réalisation des travaux sylvicoles.	Ministère
	Prescription sylvicole.	Ministère
Harmonisation opérationnelle	Calendrier des opérations, lorsque cela n'a pas d'incidence sur les prescriptions sylvicoles.	BGA
	Ouverture de chemins d'hiver.	BGA
	Localisation fine des chemins et des infrastructures.	BGA

Formule

L'indicateur est exprimé en pourcentage de conformité par unité d'aménagement.

Taux de respect des mesures d'harmonisation convenues, y compris celles liées aux paysages =

$$= ((A - B) / A) \times 100$$

A = Nombre de mesures d'harmonisation convenues et consignées aux PAFIT et PAFIO

B = Nombre de mesures d'harmonisation convenues et consignées aux PAFIT et PAFIO pour lesquelles un non-respect de la mesure a limité l'atteinte de l'objectif inscrit dans l'entente d'harmonisation.

a mis en forme	... [51]
a mis en forme	... [53]
a mis en forme	... [54]
a mis en forme	... [52]
a mis en forme	... [55]
a mis en forme	... [56]
a mis en forme le tableau	... [57]
a mis en forme	... [58]
a mis en forme	... [59]
a mis en forme	... [60]
a mis en forme	... [61]
a mis en forme	... [62]
a mis en forme	... [63]
a mis en forme	... [64]
a mis en forme	... [65]
a mis en forme	... [66]
a mis en forme	... [67]
a mis en forme	... [68]
a mis en forme	... [69]
a mis en forme	... [70]
a mis en forme	... [71]
a mis en forme	... [72]
a mis en forme	... [73]
a mis en forme	... [74]
a mis en forme	... [75]
a mis en forme	... [76]
a mis en forme	... [77]
a mis en forme	... [78]
a mis en forme	... [79]
a mis en forme	... [80]
a mis en forme	... [81]
a mis en forme	... [82]
a mis en forme	... [83]
a mis en forme	... [84]
a mis en forme	... [85]
a mis en forme	... [86]
a mis en forme	... [87]
a mis en forme	... [89]
a mis en forme	... [88]
a mis en forme	... [90]
a mis en forme	... [91]
a mis en forme	... [92]
a mis en forme	... [93]

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

Fréquence

Annuellement.

État de l'indicateur à l'origine

Sans objet.

Précisions

Compte tenu de l'importance de l'intégration des intérêts, des valeurs et des besoins des collectivités locales à la gestion intégrée des ressources et considérant les orientations de la SADP qui s'y rattachent, il n'y a pas de marge de manœuvre : 100 % des activités forestières doivent respecter les modalités prévues.

Délai

Il n'y a pas de délai pour atteindre la cible. Les mesures développées doivent être respectées en tout temps.

Liens

FSC Norme boréale : 4.4.6 et 4.4.8.

FSC Norme canadienne : Une partie de la clause 1.6 et du principe 4 de la norme FSC canadienne.

Voici le lien vers la norme : https://ca.fsc.org/sites/default/files/2022-04/FSC-STD-CAN-01-2018%20FR_V1%20%281%29.pdf

ISO 14001 : Aspect environnemental significatif (intégration des mesures d'harmonisation et non-respect des ententes et mesures).

Exigences légales et autres

- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1).
- Stratégie d'aménagement durable des forêts.
- Règlement sur l'aménagement durable des forêts.

Liens avec d'autres enjeux (au besoin)

Sans objet.

a mis en forme : Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Titre 4

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Gauche

a mis en forme : Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Titre 4

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Corps de texte, Gauche

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri)

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)

a mis en forme : Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Titre 4

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Corps de texte, Gauche

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri)

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)

a mis en forme : Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Titre 4

a mis en forme ... [94]

a mis en forme : Corps de texte, Gauche

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme ... [95]

a mis en forme ... [96]

a mis en forme : Titre 4

a mis en forme ... [97]

a mis en forme ... [98]

a mis en forme ... [99]

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme ... [100]

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

Stratégie

MiseStratégies

La région a mis en œuvre de l’instruction sur l’harmonisation (IN446_11) adoptée par la TGIRT commune.

Note : Au moment de rédiger cette fiche, Par la suite, une instruction provinciale était en développement sur l’harmonisation a été adoptée. L’instruction régionale a alors été remplacée par un aide-mémoire (AM IN11 harmonisation).

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Corps de texte, Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

Programme de suivi de l'indicateur (méthodologie de suivi)

Le suivi s'effectuera à partir du RATF afin de valider le taux de respect. Une présentation du bilan des mesures d'harmonisation. Une présentation du respect des mesures d'harmonisation sera réalisée lors des TGIRT locales.

Précisions sur les autres mesures permettant de répondre à l'enjeu – Précision sur les ententes génériques

Certaines préoccupations plus générales sont émises à chacune des versions du PAFIO. Il peut s'agir de préoccupations liées à la planification des activités forestières ou liées à des mesures opérationnelles. Comme les mesures à mettre en œuvre ne se traduisent pas en VOIC, la notion d'entente d'harmonisation générique a été élaborée. Cela favorise la prise en compte des préoccupations et permet aux partenaires de se concentrer sur des préoccupations ponctuelles lors de l'harmonisation du PAFIO.

Ententes génériques liées à la planification forestière

Entente d'harmonisation sur la prise en compte des limites des territoires fauniques structurés lors de la planification des travaux de récolte et des chemins forestiers.

Les interventions forestières de même que la construction de nouveaux chemins qui traversent les limites des territoires fauniques structurés peuvent complexifier le contrôle des activités de chasse et de pêche.

En effet, lorsqu'une intervention forestière traverse les frontières d'un territoire faunique structuré, il devient plus difficile pour le gestionnaire de faire respecter l'intégrité de ce territoire. Des intrusions non désirées peuvent alors se produire et mener à des conflits.

Dans le même ordre d'idées, la construction de nouveaux chemins qui franchissent les limites des territoires fauniques structurés peut rendre le contrôle des accès plus difficile. Peuvent en résulter des actes de braconnage ou des conflits d'utilisation avec les clients de ces territoires.

Afin de prévenir ces situations, la planification des coupes et des chemins doit se faire en prenant en compte les limites des territoires fauniques structurés. Si possible, les planificateurs du Ministère (interventions forestières) ou des BGA (chemins) éviteront d'élaborer une planification où les frontières des territoires fauniques structurés sont traversées.

Autrement, les interventions forestières et les chemins planifiés feront l'objet de mesures d'harmonisation afin de limiter les problématiques potentielles en vertu de l'entente d'harmonisation sur la prise en compte des limites des territoires fauniques structurés lors de la planification des interventions forestières et des chemins.

a mis en forme	... [101]
a mis en forme	... [102]
a mis en forme	... [103]
a mis en forme	... [105]
a mis en forme	... [104]
a mis en forme	... [106]
a mis en forme	... [108]
a mis en forme	... [107]
a mis en forme	... [109]
a mis en forme	... [110]
a mis en forme	... [111]
a mis en forme	... [112]
a mis en forme	... [113]
a mis en forme	... [115]
a mis en forme	... [114]
a mis en forme	... [116]
a mis en forme	... [117]
a mis en forme	... [118]
a mis en forme	... [119]
a mis en forme	... [120]
a mis en forme	... [121]
a mis en forme	... [122]
a mis en forme	... [123]
a mis en forme	... [124]
a mis en forme	... [125]
a mis en forme	... [126]
a mis en forme	... [127]
a mis en forme	... [128]
a mis en forme	... [129]
a mis en forme	... [130]
a mis en forme	... [131]
a mis en forme	... [132]
a mis en forme	... [133]
a mis en forme	... [134]
a mis en forme	... [135]
a mis en forme	... [136]
a mis en forme	... [137]
a mis en forme	... [138]
a mis en forme	... [139]
a mis en forme	... [140]
a mis en forme	... [141]
a mis en forme	... [142]

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

Objet de l'entente

Lorsque des interventions forestières ou des chemins planifiés traversant les limites d'un territoire faunique structuré sont prévus au PAFIO, convenir de mesures d'harmonisation (planification ou opérationnelle) afin de réduire les impacts potentiels sur les activités des territoires fauniques structurés.

Territoires visés par l'entente

La superficie des territoires fauniques qui est incluse dans les UA ~~11161, 11262~~11171 et ~~11263~~11272, soit :

- Zec Cap-Chat
- Réserve faunique des Chic-Chocs
- Zec Baillargeon
- Zec des Anses
- Réserve faunique de Port-Daniel
- Pourvoirie des lacs Robidoux

Durée de l'entente

Avril 2028.

Entente ~~générique liée~~ sur la période des travaux

Des mesures d'harmonisation peuvent être prise sur la période des travaux commerciaux et non commerciaux à l'~~harmonisation opérationnelle~~ intérieur des territoires fauniques lors des consultation PAFIO. Les BGA et Rexforêt sont invité à fournir le calendrier des travaux annuel ou d'avertir le territoire faunique structuré minimum deux semaines avant le début des travaux.

Liste des ententes d'harmonisation génériques

Au moment de la rédaction du PAFIT, voici les ententes d'harmonisation ~~opérationnelles~~ génériques déjà conclues ou en cours d'élaboration :

- Entente d'harmonisation sur le calendrier d'opération forestière et la pratique de la motoneige.
- ~~Entente~~Processus d'entente d'harmonisation sur le calendrier d'opération forestière dans la réserve faunique des Chic-Chocs opérationnelle SÉPAQ-BGA-BMMB-MRNF Région-11

~~Entente d'harmonisation sur les modalités de coupes en bordure du SIA~~

Les détails des ententes d'harmonisation génériques ~~opérationnelles~~ sont négociés entre les

a mis en forme	... [144]
a mis en forme	... [146]
a mis en forme	... [145]
a mis en forme	... [143]
a mis en forme	... [147]
a mis en forme	... [148]
a mis en forme	... [149]
a mis en forme	... [150]
a mis en forme	... [151]
a mis en forme	... [152]
a mis en forme	... [154]
a mis en forme	... [153]
a mis en forme	... [155]
a mis en forme	... [157]
a mis en forme	... [156]
a mis en forme	... [158]
a mis en forme	... [160]
a mis en forme	... [159]
a mis en forme	... [161]
a mis en forme	... [162]
a mis en forme	... [163]
a mis en forme	... [164]
a mis en forme	... [165]
a mis en forme	... [166]
a mis en forme	... [167]
a mis en forme	... [168]
a mis en forme	... [169]
a mis en forme	... [170]
a mis en forme	... [171]
a mis en forme	... [173]
a mis en forme	... [172]
a mis en forme	... [174]
a mis en forme	... [175]
a mis en forme	... [176]
a mis en forme	... [177]
a mis en forme	... [178]

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec	Fiche ENJEU TGIRT R11	Date d'approbation	2023-03-23
		N° de la fiche	R11-T-18-08
		Date de la dernière MAJ	2022-12-15

demandeurs et les BGA, ~~et un suivi~~ voire dans certain cas avec le MRNF au besoin.

Révision de la fiche VOIC

~~La révision de leur respect est réalisé au RATE. Les résultats sont présentés annuellement la fiche VOIC devrait être effectuée, lors des situations suivantes :~~

- ~~Lors d'une nouvelle entente d'harmonisation générique~~
- ~~Si le processus d'harmonisation a besoin d'être clarifier suite à une recommandation de la TGIRT locale.~~

- L'« Entente d'harmonisation sur la prise en compte des limites des territoires fauniques structurés lors de la planification des travaux de récolte et des chemins forestier » doit être reconduite à chaque PAFIT, celle-ci sera reconduite automatiquement si il n'y a pas de préoccupations soulevées par les partie-prenantes.

Validation de la fiche VOIC

Fiche d'enjeu ~~préparée~~ recommandée par : Comité PAFIT TGIRT Commune

Approuvée par la DGfO : _____ Annie Malenfant, directrice

Date : 23-03-2023

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Corps de texte, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

a mis en forme : Police :Calibri, 14 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1

a mis en forme : Titre 3

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Bordure : Bas: (Pas de bordure)

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Police :Calibri

a mis en forme : Police :Calibri, Non souligné

a mis en forme : Police :Calibri, Non souligné

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm, Bordure : Bas: (Pas de bordure)

a mis en forme : Police :Calibri, 11 pt, Non souligné

Page 1 : [1] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Car Car Car Car Car		
Page 1 : [2] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Car Car2 Car Car Car Car Car Car Car Car		
Page 1 : [3] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Liste à puces 2		
Page 1 : [4] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Objet du commentaire		
Page 1 : [5] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Car Car Car Car Car		
Page 1 : [6] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Pied de page		
Page 1 : [7] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
En-tête		
Page 1 : [8] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
TM 3		
Page 1 : [9] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
TM 2		
Page 1 : [10] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
TM 1		
Page 1 : [11] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
En-tête de table des matières		
Page 1 : [12] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Note de bas de page: Police :Times New Roman		
Page 1 : [13] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Commentaire: Police : (Par défaut) +Corps (Calibri), Couleur de police : Texte 1, Gauche, Espace Après : 8 pt		
Page 1 : [14] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Paragraphe de liste: Police : (Par défaut) Calibri, 11 pt, Couleur de police : Texte 1, Français (Canada), Autoriser lignes veuves et orphelines, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombr		
Page 1 : [15] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Titre 5: Police : (Par défaut) Calibri, Couleur de police : Accent 1, Espace Avant : 4 pt, Après : 2 pt, Interligne : simple, Autoriser lignes veuves et orphelines, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le		
Page 1 : [16] Définition du style	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Titre 4: Police : (Par défaut) Calibri, Couleur de police : Accent 1, Espace Avant : 4 pt, Après : 2 pt,		

Interligne : simple, Autoriser lignes veuves et orphelines, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le

Page 1 : [17] Définition du style **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Titre 3: Police :(Par défaut) Calibri, 14 pt, Couleur de police : Accent 1, Espace Avant : 8 pt, Après : 4 pt, Interligne : simple, Autoriser lignes veuves et orphelines, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace e

Page 1 : [18] Définition du style **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Titre 2: Police :(Par défaut) +Titres (Calibri Light), 16 pt, Couleur de police : Accent 1, Espace Avant : 8 pt, Après : 4 pt, Interligne : simple, Autoriser lignes veuves et orphelines, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas aj

Page 1 : [19] Définition du style **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Titre 1: Police :(Par défaut) +Titres (Calibri Light), 20 pt, Couleur de police : Accent 1, Espace Avant : 18 pt, Après : 4 pt, Interligne : simple, Autoriser lignes veuves et orphelines, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas a

Page 1 : [20] Définition du style **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Normal: Police :Couleur de police : Texte 1, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple, Autoriser lignes veuves et orphelines, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques

Page 1 : [21] a mis en forme **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Police :Calibri

Page 1 : [22] a mis en forme **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Gauche

Page 1 : [23] a mis en forme **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Police :+Titres (Calibri Light)

Page 1 : [24] a mis en forme **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Police :+Corps (Calibri)

Page 1 : [25] a mis en forme **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Corps de texte

Page 1 : [26] a mis en forme **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Police :+Corps (Calibri), Non Gras, Couleur de police : Texte 1

Page 1 : [27] a mis en forme le tableau **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

a mis en forme le tableau

Page 1 : [28] Cellules supprimées **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Cellules supprimées

Page 1 : [29] Cellules supprimées **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Cellules supprimées

Page 1 : [30] a mis en forme **Guillaume Berger-Richard** **2026-05-27 10:29:00**

Police :Calibri

Page 1 : [31] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 1 : [32] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 1 : [33] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Non Gras, Couleur de police : Texte 1		
Page 1 : [34] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 1 : [35] Cellules supprimées	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Cellules supprimées		
Page 1 : [36] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 1 : [37] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche, Taquets de tabulation : Pas à 2,33 cm		
Page 1 : [38] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Non Gras, Couleur de police : Texte 1		
Page 1 : [39] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte		
Page 1 : [40] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 1 : [41] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 1 : [42] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 1 : [43] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 1 : [44] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 1 : [45] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		
Page 1 : [46] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		
Page 1 : [47] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, 14 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1		
Page 1 : [48] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Titre 3		

Page 1 : [49] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 1 : [50] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 5 : [51] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Non Gras, Couleur de police : Texte 2		
Page 5 : [52] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Légende, Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm, Paragraphes solidaires		
Page 5 : [53] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Non Gras, Couleur de police : Texte 2		
Page 5 : [54] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Non Gras		
Page 5 : [55] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Non Gras, Couleur de police : Texte 1		
Page 5 : [56] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche		
Page 5 : [57] a mis en forme le tableau	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
a mis en forme le tableau		
Page 5 : [58] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Non Gras		
Page 5 : [59] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Droite : 0 cm, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [60] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [61] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [62] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [63] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [64] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [65] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [66] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		

Page 5 : [67] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [68] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [69] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [70] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Retrait : Gauche : 0 cm, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [71] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [72] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [73] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [74] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [75] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [76] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Non Gras		
Page 5 : [77] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Droite : 0 cm, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [78] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [79] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [80] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [81] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [82] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Espace Avant : 0 pt		
Page 5 : [83] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [84] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		

Page 5 : [85] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1		
Page 5 : [86] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Titre 4		
Page 5 : [87] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [88] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Centré		
Page 5 : [89] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Gras		
Page 5 : [90] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [91] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Non Gras		
Page 5 : [92] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 5 : [93] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm		
Page 6 : [94] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 6 : [95] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		
Page 6 : [96] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1		
Page 6 : [97] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Paragraphe de liste, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm		
Page 6 : [98] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Paragraphe de liste, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm		
Page 6 : [99] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Paragraphe de liste, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm		
Page 6 : [100] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		
Page 8 : [101] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 8 : [102] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		

Page 8 : [103] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1		
Page 8 : [104] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Titre 4		
Page 8 : [105] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Non Gras, Couleur de police : Accent 1		
Page 8 : [106] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [107] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 8 : [108] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [109] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [110] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [111] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		
Page 8 : [112] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 8 : [113] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		
Page 8 : [114] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Titre 3		
Page 8 : [115] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, 14 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1		
Page 8 : [116] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [117] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 8 : [118] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [119] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [120] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		

Page 8 : [121] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		
Page 8 : [122] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Titre 4		
Page 8 : [123] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Accent 1		
Page 8 : [124] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :(Par défaut) Calibri, Couleur de police : Accent 1		
Page 8 : [125] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Titre 5, Gauche		
Page 8 : [126] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 8 : [127] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [128] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 8 : [129] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		
Page 8 : [130] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [131] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [132] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		
Page 8 : [133] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [134] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [135] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		
Page 8 : [136] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [137] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [138] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		

Page 8 : [139] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 8 : [140] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		
Page 8 : [141] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 8 : [142] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		
Page 9 : [143] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche : 3,17 cm, Bas : 2,54 cm, Distance de l'en-tête par rapport au bord : 1,25 cm, Distance du bas de page par rapport au bord : 1,25 cm		
Page 9 : [144] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :(Par défaut) Calibri, 11 pt, Couleur de police : Texte 1		
Page 9 : [145] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Normal		
Page 9 : [146] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Couleur de police : Texte 1		
Page 9 : [147] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [148] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 9 : [149] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		
Page 9 : [150] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 9 : [151] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		
Page 9 : [152] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :(Par défaut) Calibri, 11 pt, Couleur de police : Texte 1		
Page 9 : [153] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Normal		
Page 9 : [154] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Couleur de police : Texte 1		
Page 9 : [155] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [156] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00

Corps de texte, Gauche

Page 9 : [157] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [158] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [159] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche, Sans numérotation ni puces		
Page 9 : [160] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri)		
Page 9 : [161] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [162] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [163] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [164] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [165] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [166] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri		
Page 9 : [167] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Gauche, Bordure : Bas: (Pas de bordure)		
Page 9 : [168] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :Calibri, Couleur de police : Texte 1		
Page 9 : [169] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Normal		
Page 9 : [170] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :(Par défaut) Calibri, 11 pt, Non Gras, Couleur de police : Texte 1		
Page 9 : [171] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [172] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Corps de texte, Gauche		
Page 9 : [173] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)		
Page 9 : [174] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00

Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

Page 9 : [175] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
--------------------------------------	---------------------------------	----------------------------

Corps de texte, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Page 9 : [176] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
--------------------------------------	---------------------------------	----------------------------

Police :+Corps (Calibri)

Page 9 : [177] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
--------------------------------------	---------------------------------	----------------------------

Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)

Page 9 : [178] a mis en forme	Guillaume Berger-Richard	2026-05-27 10:29:00
--------------------------------------	---------------------------------	----------------------------

Police :+Corps (Calibri), Français (Canada)